

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENÇA**

Département des  
HAUTES-ALPES  
Nombre de Conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 11

DELIBERATION N°13 -2020



Séance du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt le mardi 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 15 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. ALLAUD Laurent, Mme BLANC-POUILLARD Brigitte, M. BOCCOZ Yves, M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Frédéric, M. NOMIUS Jean-Pierre, Mme PESCIO Patricia, M. ROBERT Joël, Mme ROBERT Valérie, Mme STEFANI Noëlle, M. THOMASSIN Gilles.

Secrétaire de séance : Mme Patricia PESCIO.

**Objet : Indemnités aux adjoints.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit indice 1027 correspondant à un montant de 3889.40 € par mois.

Population de la commune moins de 500.habitants...9.9 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire selon l'importance démographique de la commune soit :

- taux de 9.9 % soit 385.05€ brut par mois.

Le Maire,

Rémi COSTORIER

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal is blue and red, with the text 'MAIRIE DE LARDIER et VALENÇA' and '(Hautes-Alpes)' around the perimeter. In the center is a red emblem featuring a bear.